

**Négociations UNEDIC :
les chômeurs et les chômeuses sont les grands perdants !**

L'accord UNEDIC que certaines organisations syndicales s'apprêtent à signer aggravera la situation des chômeurs et des chômeuses ; il contribuera à augmenter la précarité et l'exclusion sociale.

60 % des chômeurs sont exclus de l'assurance-chômage ; 86 % de ceux qui sont indemnisés touchent moins que le SMIC ! Pourtant, l'accord qui vient d'être conclu va encore exclure du régime d'assurance-chômage plusieurs dizaines de milliers de chômeurs supplémentaires, alors même que les sanctions (radiations ou suspensions) se sont multipliés depuis le Décret gouvernemental de l'été dernier. Les droits à indemnisation sont réduits et les conditions pour en bénéficier sont durcies. Aucun syndicat digne de ce nom ne devrait cautionner, par sa signature, un tel texte !

Le Medef peut se réjouir de cet accord : le patronat est exonéré de ses responsabilités en matière de chômage et de précarité. Ce sont les salariés (par l'augmentation des cotisations) et les chômeurs (par la baisse des droits) qui supportent les conséquences sociales de la précarité et du chômage ; c'est sur eux que va reposer le rétablissement financier de l'Unedic. Alors que les profits et les dividendes versés aux actionnaires s'envolent et que le pouvoir d'achat des salariés stagne, l'augmentation des cotisations touche à égalité les salariés et les patrons ! De nouvelles aides financières sont accordées aux entreprises (qui s'ajoutent aux nombreuses aides déjà existantes)... Le patronat s'en sort bien et les chômeurs et chômeuses sont les grands perdants de cette négociation.

De plus, non seulement leurs droits sont réduits, mais le gouvernement les stigmatise en jetant la suspicion sur tout chômeur indemnisé : un décret sorti le 24 décembre (merci pour ce cadeau de Noël empoisonné) prévoit que les agents du Ministère de l'emploi, chargés du contrôle des chômeurs, pourront se procurer les documents fiscaux(ou d'organismes sociaux) des chômeurs «suceptibles de frauder» ! Cette nouvelle mesure s'inscrit dans une logique de stigmatisation de tout chômeur indemnisé qui vise à accréditer l'idée, dans l'opinion publique, que tout chômeur est un fraudeur potentiel ! Dans le même temps, se met en place au 1er janvier 2006 de nouvelles mesures coercitives pour les obliger à accepter n'importe quel boulot !

Plutôt que s'attaquer aux chômeurs et à leurs droits, le gouvernement devrait mettre à contribution le patronat qui porte une lourde responsabilité dans la situation actuelle du chômage : cela passe notamment par une augmentation dse cotisations patronales, une taxation particulière pour le recours permanent à l'intérim et aux contrats précaires ; l'utilisation des aides publiques conesnties aux entreprises doit être contrôlée et celles-ci doivent être restituées à la collectivité si l'entreprise ne tient pas ses engagements en matière d'emploi.

**Les chomeurs et les chomeuses ne sont pas responsables du chomage !
Un emploi c'est un droit , un revenu c'est un dû !**